

Devenir avocat en ayant été condamné

Par **Stigma**, le **25/09/2006** à **23:36**

Je n'en suis absolument pas sur, mais n'y a-t-il pas simplement une enquête concernant la "moralité" du candidat reçu par le barreau, ou quelque chose de ce style ?
Il me semble avoir entendu parler du cas d'un condamné ayant obtenu ses diplômes de droit en prison, et étant malgré tout parvenu à se faire inscrire au barreau après avoir obtenu son examen... mais je ne saurais l'affirmer avec certitude.

Par **edmond**, le **26/09/2006** à **08:34**

Bonjour,
oui effectivement une personne condamnée pour des braquages dont un avec un policier blessé par balle.
Elle a passé ses diplômes en prison et est devenu avocat.
Elle s'est inscrite au barreau de NIMES si mes souvenirs sont bons.
Je ne sais pas si elle exerce réellement.

Par **Camille**, le **26/09/2006** à **14:56**

Bonjour,
[quote="edmond":3fzk01sz]
une personne condamnée pour des braquages...
Elle a passé ses diplômes en prison et est devenu avocat.
[/quote:3fzk01sz]

Eh, au fait, qui a financé ses études, hein, Edmond ?  !wink not found or type unknown

Par **edmond**, le **26/09/2006** à **17:19**

Bien vu Camille,
je devrais le lui demander
ou alors
monter au braquage, me faire serrer et passer mes diplômes en prison.
Pas mal non ?

Par **bob**, le **26/09/2006** à **17:35**

hmmm, si l'idée est de dire que ce monsieur en question a passé ses diplomes au frais du contribuable, et bien je crois que c'est faux. Dans mon cours de droit de la peine, il me semble avoir entendu dire par mon prof que les prisonniers payaient leurs études. Ils suivent des cours par correspondance et de ce fait doivent s'inscrire aux organismes qui dispensent de tels cours.

Article D454

(Décret n° 60-898 du 24 août 1960 art. 1 Journal Officiel du 25 août 1960)

(Décret n° 72-852 du 12 septembre 1972 art. 1 Journal Officiel du 20 septembre 1972 rectificatif JORF 14 octobre 1972)

(Décret n° 85-836 du 6 août 1985 art. 1 Journal Officiel du 8 août 1985)

(Décret n° 93-193 du 8 février 1993 art. 1 Journal Officiel du 12 février 1993)

(Décret n° 98-1099 du 8 décembre 1998 art. 123, 124 et 125 Journal Officiel du 9 décembre 1998)

Dans tout établissement, les détenus peuvent recevoir et suivre les cours par correspondance organisés par les services du ministère de l'éducation nationale.

Ils peuvent également recevoir d'autres cours par correspondance avec l'autorisation du chef de l'établissement qui, en cas de difficulté, en réfère au ministère de la justice.

Les détenus doivent effectuer les exercices que comporte cette forme d'enseignement et [b:3dvqw7x]ils en supportent les frais [b:3dvqw7x]sauf convention particulière entre l'administration pénitentiaire et un organisme d'enseignement à distance.

Une mesure de placement à l'extérieur ou de semi-liberté peut être accordée dans les conditions prévues aux articles D. 136 et D. 137 afin que soit suivi un enseignement qui ne pourrait être dispensé en détention ou reçu par correspondance.

Si le but de la remarque de Camille était tout autre alors ce message ne sert à rien!!!

Par **bob**, le **26/09/2006** à **17:39**

Pour revenir au sujet, il y a sur cette page deux billets de Maitre Eolas qui parlent de l'histoire de cet ancien braqueur devenu avocat. les commentaires en dessous sont intéressants aussi.

http://maitre.eolas.free.fr/journal/ind..._on-davocat

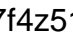
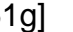
Par **edmond**, le **26/09/2006** à **20:37**

Bonsoir Bob

il fallait prendre cette réponse au second ; c'est ainsi que vous l'avez compris je pense ?

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **11:05**

Bonjour,

Et j'espère que tout le monde aura compris que ma question était également à prendre au même degré... http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Rires/%212214_EM2.gif

Quoique...

La solution présente bien quelques inconvénients annexes, mais...

- Edmond ferait la Une des journaux télévisés,
- Edmond saurait bien se défendre face à un tribunal, je crois savoir
- Si, en plus, l'avocate d'Edmond tombe amoureuse de lui, c'est la Une des journaux People assurée,
- En plus, "Nourri, logé, blanchi" aux frais de la princesse.

:))

Avec un bon battage médiatique bien orchestré, c'est tout bon... Image not found or type unknown

Et puis, pour répondre à bob...

[quote="bob":27f4z51g]

Les détenus doivent effectuer les exercices que comporte cette forme d'enseignement et ils en supportent les frais [u:27f4z51g]sauf convention particulière entre l'administration pénitentiaire et un organisme d'enseignement à distance[/u:27f4z51g].

[/quote:27f4z51g]

Je fais confiance à Edmond pour convaincre l'administration pénitentiaire...

Et sinon, si Edmond se déclarait insolvable, lui refuserait-on une chance de réinsertion ?

Allez, on trouvera bien une association pour le défendre, si on s'y met tous !

:D

Moi je vous dis, Edmond, vous devriez y réfléchir... Image not found or type unknown

Par **bob**, le **27/09/2006** à **14:02**

J'avais saisi le second degré. Néanmoins, j'ai eu un petit doute. je voulais juste apporter cette précision parce que certaines personnes voient dans la prison une sorte d'hôtel où les prisonniers seraient nourris, logés, instruits aux frais du contribuable.

Et pis comme ça, on aura appris quelque chose!

Par **Camille**, le **27/09/2006** à **16:00**

:D


Alors, nous sommes bien d'accord 

Mais...

[quote="bob":1k3r2wam]

certaines personnes voient dans la prison [b:1k3r2wam][u:1k3r2wam]une sorte d'hôtel[/u:1k3r2wam][b:1k3r2wam] où les prisonniers seraient nourris, logés, instruits aux frais du contribuable.

[/quote:1k3r2wam]

j'avais supposé au départ que personne sur ce site n'a encore jamais téléphoné à l'Hôtel de Police pour réserver une chambre avec grand lit et salle de bain pour le week-end prochain...[img:1k3r2wam]

Par **edmond**, le **27/09/2006** à **18:31**

Absolument Bob

la prison n'a rien d'amusant ; le monde carcéral est dur et violent ; les salles de garde à vue sont démoralisantes et nauséabondes.

Rien ne vaut la Liberté

Camille merci pour le financement c'est sympa je vais m'y atteler

Par **Camille**, le **28/09/2006** à **09:22**

Bonjour,

[quote="edmond":2kn1lcdj]

Camille merci pour le financement c'est sympa je vais m'y atteler[/quote:2kn1lcdj]

Oui, mais prévenez-nous à l'avance, hein ! Pour qu'on ne rate pas le début du journal, ce soir-

là...[img:2kn1lcdj]http://smileys.sur-la-toile.com/repository/Rires/laugh.gif[/img:2kn1lcdj]

[quote="edmond":2kn1lcdj]

Rien ne vaut la Liberté

[/quote:2kn1lcdj]

Je crois aussi.

Par **l'américaine**, le **05/06/2014 à 21:03**

vous avez a peu près tous répondu a mes question je vous en remercie...

Par **gregor2**, le **05/06/2014 à 21:23**

De rien ;) je n'ai répondu à rien mais je répons pour eux.

Par **Doume**, le **27/03/2019 à 22:48**

Écoute les pas, la victoire aime l'effort

<http://m.leparisien.fr/faits-divers/l-ancien-braqueur-pourra-devenir-avocat-22-09-2004-2005311367.php>

Par **marianne76**, le **28/03/2019 à 12:14**

Bonjour

Et quand je pense que l'on fait sur nous une enquête de moralité pour devenir avocat

Quant au fait qu'il soit Maître de conférences, sauf erreur de ma part pour entrer dans la fonction publique il ne faut pas avoir de casier judiciaire

Concernant ce monsieur Trouvé sur wikipédia

En juillet 2004, alors qu'il avait dissimulé son casier judiciaire par ruse, son inscription est refusée à l'unanimité par conseil de l'ordre des avocats de Nîmes ; mais la cour d'appel casse en septembre suivant la décision. Après avoir prêté serment « dans un tribunal désert », il intègre la profession. Cependant, il n'a « guère [...] l'occasion d'exercer » et, radié en mars 2006, il doit fermer son cabinet au son cabinet d'avocat au bout de quinze mois. Il se voit aussi refuser l'accès aux barreaux de Cayenne, d'Alès et d'Avignon. Il reprend alors l'enseignement.

En juin 2008, il est enfin accepté au barreau de Paris. Il conserve un cabinet secondaire à Nîmes, dont il conserve cependant un « souvenir épouvantable ». En 2009, il fait l'objet d'un documentaire réalisé par Jarmila Buzková, Le Droit Chemin.

sur sa vie perso : marié par son ancien juge d'instruction devenu prêtre !!!!

Par **Xdrv**, le **28/03/2019** à **14:20**

Bonjour,

Doume ça tombe bien je pense qu'il attendait vos encouragements ... Plus sérieusement ce sujet date de 2006 donc je pense qu'en 13 ans il a eu le temps de devenir avocat ou non.

Marianne c'est impressionnant, je ne connaissais pas cette histoire.

Par **pm59170**, le **01/02/2022** à **03:36**

Vous n'etes pas obligé d'etre avocat...Je ne suis pas avocat et pourtant j aide des personnes...Je bosse en lien avec un ami avocat.

Je débute...et aussi je délivre des cours!

C'est cool.